



SM du schéma de cohérence territoriale du Biterrois (Siren : 253403455)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Béziers
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	20/01/2004
Date d'effet	20/01/2004

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Gilles D ETTORE

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Résidence Pelletier
Numéro et libellé dans la voie	12 rue Evariste Galois
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34500 BEZIERS
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@scot-biterrois.fr
Site internet	www.scot-biterrois.fr

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	269 113
Densité moyenne	175,26

## Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA de Béziers-Méditerranée (243400769)	CA
34	CA Hérault-Méditerranée (243400819)	CA
34	CC du Pays de Thongue (243400728)	CC
34	CC la Domitienne (243400488)	CC
34	CC Les Avant-Monts du Centre Hérault (200033538)	CC
34	CC Orb et Taurou (243400710)	CC
34	CC Sud-Hérault (200042653)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Le Syndicat Mixte est compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur l'ensemble du territoire compris dans le périmètre fixé par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2003 - Son rôle est notamment de mettre en place la concertation, conduire les études et les procédures en vue de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Par ailleurs, il lui appartiendra de veiller à sa bonne application, d'en assurer périodiquement l'évolution et, s'il y a lieu, de le défendre en contentieux</i>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)